

Les courtiers champenois, acteurs du modèle viticole

Alors que les dégustations de vins clairs ant commencé et que les discussions du futur contrat interprofessionnel vont s'engager, le Syndicat professionnel des courtiers en vins de Champagne (SPCVC), co-présidé par Jean-Pierre Dargent et Franck Hagard, se montre attentif à l'environnement. Les co-présidents font le point sur la dernière vendange et les dossiers en cours.

Courtier, un métier en constante évolution

Petit détour par la racine du mot « courtier » : « curatorius », celui qui prend soin des marchandises et des parties en présence. Ancrés dans la chronologie champenoise, les courtiers apparaissent dans l'histoire régionale au XIV^e siècle.

Aujourd'hui au nombre de 35, les courtiers champenois sont regroupés au sein du Syndicat professionnel des courtiers en vins de Champagne, existant sous cette dénomination depuis 1952. Leur profession est encadrée depuis 1990 par un engagement déontologique, qui sera suivi, en 1996, par la création d'un examen d'aptitudes professionnelles, instauré par la loi du 12 avril.

Évoluant sans cesse, tant du fait des réglementations que de l'environnement champenois, les courtiers ont géré, au plus près, leur profession. Après la création d'un mémento spécifique à la Champagne, une charte déontologique est élaborée en 2000, venant finaliser la professionnalisation de ce métier.

Les courtiers champenois se positionnent au service des maisons et des vigneronnes comme « des régulateurs » sur le marché du raisin, jouant le rôle d'arbitre et de médiateur. L'émergence de services dédiés aux relations vignoble dans les maisons de négoce notamment, constitue une nouvelle donne pour les courtiers, prônant leur indépendance.

Revenir sur la vendange 2013 en février ne relève pas du scoop, mais, pour les responsables du Syndicat des courtiers, c'est une occasion de rappeler le rôle qu'ont joué les vigneronnes : « *Nous en avons tous le souvenir : la dernière vendange a été particulière avec une météo capricieuse dans un contexte de cueillette tardive ! Au final, si la vendange s'est bien passée, c'est bel et bien grâce au sérieux de la grande majorité des vigneronnes. Le tri qualitatif couplé au bon choix du circuit de cueillette était le maître mot de cette récolte !* ».

Aujourd'hui, alors que les courtiers effectuent des dégustations de vins clairs quasi quotidiennement, leur première impression est bonne. « *Ces dégustations sont l'occasion de nous faire une idée assez précise sur les vins issus de l'ensemble des secteurs de la Champagne. Tout semble très net avec une belle vivacité* », précise Jean-Pierre Dargent. « *C'est une prise de conscience collective et c'est l'action de tous qui a rendu possible ce résultat* », souligne le président Franck Hagard. Et de poursuivre : « *C'est en cela que nous, courtiers, plaçons aux côtés des négociants et des vigneronnes pour poursuivre encore et toujours sur la route de l'amélioration de la qualité. L'appellation est un trésor collectif qu'il faut choyer. Notre mission est de continuer à sensibiliser les vigneronnes, les conseiller, leur faire passer des messages afin qu'ils puissent toujours s'adapter à un environnement changeant et exigeant.* »

Jean-Pierre Dargent rappelle également que les courtiers ont un rôle important quant à la stabi-



lisation des marchés et la pérennisation des relations négoce/vignoble. « *Aujourd'hui, les courtiers du Syndicat partagent la même approche collective visant le maintien des équilibres et la préservation de la qualité qui fait la réputation de notre produit à travers le monde.* »

Rester force de proposition

Face à ces exigences, les courtiers champenois se positionnent en étant force de proposition. Afin d'accompagner au mieux les opérateurs sur le chemin de la valorisation de la filière, ils étudient actuellement la mise en place d'outils facilitant la traçabilité. Franck Hagard explique : « *Avec la simplification des titres de mouvements, nous pouvons réfléchir à la mise en œuvre de documents qui faciliteraient la ventilation des raisins. Il s'agirait de créer un outil simple et utili-*

sable par tous. Notre objectif est de concevoir un support qui soit opérationnel et applicable pour la prochaine vendange. »

Sous la présidence d'Yves Fourmon, le Syndicat des courtiers avait mis en place la commission de constatation des cours du raisin, donnant l'opportunité, à la profession, de disposer d'un outil tangible, d'une référence permettant notamment la fixation du prix du fermage.

À la veille du renouvellement des contrats, alors que l'engagement en raisins reste fort, les co-présidents du SPCVC restent convaincus que la qualité et le suivi amont doivent être réaffirmés et que « *les courtiers champenois ont toute leur place dans la promotion de ces messages.* »

●●● Nathalie Costa

SARL SIMON-SIMART
TRAVAUX VITICOLES
TOUTES PRESTATIONS MANUELLES
de la taille au pressurage
Rue de l'Abbé Barré - 51530 CHOUILLY
Jean-François SIMON : 06 72 71 68 48
sarl.simonsimart@orange.fr
PRESTATIONS ENJAMBEUR